

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Aménagements Paysagers

Par apprentissage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer l'apprenti(e) à obtenir une qualification professionnelle de niveau IV qui permet d'exercer le métier d'ouvrier paysagiste et d'accéder à des postes à responsabilité, après quelques années d'expérience, dans des entreprises privées du paysage ou des services espaces verts du secteur public. Le/la titulaire du diplôme travaille sur l'entretien et la création paysagère.

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Pour entrer en seconde professionnelle : avoir suivi une classe de troisième générale ou technologique, ou être titulaire d'un diplôme de niveau V dans le secteur paysagiste.

Pour entrer directement en première : être titulaire d'un diplôme de niveau V dans le secteur paysagiste ou avoir effectué une seconde générale ou technologique, après tests de positionnement et sur dérogation du SRFD.

Et dans tous les cas, signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité locale.

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement général	Enseignement Professionnel
Français, Documentation, Communication. Histoire - Géographie. Anglais ; EPS. Mathématiques. Biologie. Physique - Chimie. Economie, ESC. Informatique.	Analyse de situations et choix techniques (enjeux sociaux, économiques et environnementaux du chantier). Pratiques professionnelles (techniques paysagères, gestion de chantier, connaissance des végétaux, sécurité, machinisme...) Retour et Analyse de l'expérience en entreprise.

Formation en 2 ou 3 ans : Seconde : 36 semaines en entreprise, 16 semaines au CFA. Première et Terminale : 65 semaines en entreprise, 39 semaines au CFA.

MODALITÉS D'EVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLÔME

Le baccalauréat professionnel est délivré au vu des résultats de l'examen constitué de 5 épreuves ponctuelles terminales et de 17 épreuves évaluées par Contrôle en Cours de Formation (CCF).

